



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Évry-Courcouronnes, le 15/03/2020

Mesdames et Messieurs les maires,

Je vous apporte quelques précisions sur les conditions d'application des mesures décidées par le Premier Ministre hier pour faire face à l'**épidémie de COVID-19** :

1- Restent ouverts : banques, magasins et marché alimentaires, presse, tabac, pharmacies, transport, lieux de culte (mais sans office, la question des enterrements devant faire rapidement l'objet de précisions), les services funéraires, les stations-service et les services publics. Les **hôtels** restent ouverts sauf la restauration qui doit être fermée.

2- Pour les établissements appelés à fermer depuis hier minuit, les forces de l'ordre s'assurent de l'application de ces règles en appelant à la responsabilité de chacun. La pédagogie prévaudra pendant un premier temps, mais il n'y aura pas de complaisance en cas de non-respect des consignes.

3 - Les places de crèche sont réservées dans un premier temps aux seuls enfants des personnels de santé, médico-sociaux et gestion de crise. Merci de poursuivre le travail engagé sur cette base pour que l'accueil soit bien en place dès lundi matin.

4- Les transports urbains sont maintenus.

5. Les opérations électorales ont débuté. Merci de veiller aux dispositions aménageant les files d'attente notamment au profit des personnes fragiles et des plus de 70 ans (coupe-file). Pour le dépouillement, **les bureaux de vote resteront ouverts au public sans que le plafond de 100 personnes puisse être dépassé.**

NB : FAQ va être ouverte par le ministère.



Préfet de l'Essonne



@Prefet91